Le 1er février 2023

N° de lieu de travail: 344190 N° de cas : 2022-OHS-SST-0003065

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 171 Slater St Ottawa (Ontario) K1P 5H7

À l'attention de : Madame Justine Bret, directrice interprétation

Bonjour,

Le 30 janvier 2023, j'ai visité le lieu de travail situé au 171 Slater St, Ottawa (Ontario), à des fins d'inspection. Au cours de cette visite, j'étais accompagnée de madame Bret.

L'instruction ci-jointe est émise afin de mettre fin à la contravention de la partie II du *Code canadien du travail*, qui a été identifée durant cette visite.

Cette instruction confirme l'instruction rendue verbalement à madame Bret à ladite date. Vous devez m'informer par écrit, au plus tard le 1er mars 2023, des mesures prises pour vous conformer à l'instruction ci-jointe et vous devez transmettre une copie de cette réponse soit au comité local de santé et sécurité et au comité d'orientation, si un tel comité existe.

Enfin, je vous rappelle que le paragraphe 146(1) de la partie II du *Code canadien du travail* vous autorise, dans les trente jours qui suivent la date où l'instruction est donnée ou confirmée par écrit, à faire interjeter en appel de celle-ci par écrit à un agent d'appel du Conseil canadien des relations industrielles. Vous pouvez contacter le Conseil à l'adresse suivante: www.cirb-ccri.gc.ca. Cependant, selon le paragraphe 146(2), une telle demande ne suspend aucunement la mise en œuvre de ladite instruction à moins que l'agent d'appel du Conseil n'en ordonne autrement à la demande de l'employeur, de l'employé ou du syndicat.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Marie-Ève Bergeron Denis Agente de santé et sécurité

Déléguée officielle du chef de la conformité et de l'application

Nº d'identification: ON7842

200 René-Lévesque Boulevard Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1X4

Courriel: marieeve.bergerondenis@labour-travail.gc.ca

Numéro national sans frais: 1-800-641-4049

www.travail.gc.ca / www.labour.gc.ca